

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : EXTENSION DU PÔLE COMMERCIAL CELLULE BAR/TABAC : CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le gérant de la cellule commerciale « Bar/Tabac » a sollicité la commune pour une extension de son bâtiment.

M. Bruno BIDEAU a rencontré plusieurs entreprises.

M. le Maire présente les offres reçues (montant HT) :

	TOTAL	Véranda	Maçonnerie	Menuiserie
Concept Alu	47 325.83€	40 121.13€	7 204.70€	<i>Compris dans le prix de la véranda</i>
Gustave Rideau	26 666.66€	26 666.66€	<i>Ne le prend pas en charge</i>	<i>Ne le prend pas en charge</i>
Akéna	24 398.33€	24 398.33€	<i>Ne le prend pas en charge</i>	<i>Ne le prend pas en charge</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ATTRIBUE l'extension du pôle commercial cellule Bar/Tabac à l'entreprise CONCEPT Alu pour un montant de 47 325.83€ HT,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Commerces ».

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Thierry GILMAN

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : INSTALLATION DE PROTECTION SOLAIRE SUR LES FENETRES DE LA MAIRIE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été constaté qu'en période estivale, la température monte très vite dans les bureaux de la mairie. M. Bideau a rencontré plusieurs entreprises pour étudier les différentes solutions : brise-soleil, volets, roulants...

Solution retenue : brise soleil pour la salle de conseil – au niveau de la terrasse et volets roulant lames orientables sur les autres fenêtres de la salle de conseil et bureau de Céline et Marie).

M. le Maire présente les offres reçues :

Laurent TESSON	7 001.00 (HT)
All'Orée du Bois	7 723.88 (HT)
Au temps du Bois	7 020.00€ (pas de tva)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ATTRIBUE l'installation de protection solaire sur les fenêtres de la mairie à l'entreprise Au Temps du Bois pour un montant de 7 020.00€ TTC,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Thierry GILMAN

Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Votants : 14

Votes

 Pour : 14
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET CCAS

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'équilibre au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 885.00€.

Ce montant est calculé en fonction du reste à charge du repas des ainés, des aides versés exceptionnellement et du reste à charge sur le logement n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au budget CCAS de Saint Julien des Landes à hauteur de 6 885.00€,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025 du budget principal.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET

Le secrétaire de séance
Thierry GILMAN


Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION FAITE A M. LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L1612-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2025 et propose l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	RAR 2024	Nouveaux Crédits votés au BP 2025	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total ouvert en 2025	Crédits pouvant être ouvert au titre de l'article L1612-1 CGCT	Proposition
Chap.204	13 519.00	1 481.00		1 481.00	370.25	/
Chap.21	54 602.66	94 010.07	+50 000.00	144 010.07	36 002.52	36 000.00
Chap.23	56 818.51	650 131.49		650 131.49	162 532.87	162 000.00
Chap.27		154 000.00		154 000.00	38 500.00	/
Opération n°10 - ST	8 328.00	5 772.00		5 772.00	1 443.00	/
Opération n°11 - Voirie	30 561.96	84 438.04		84 438.04	21 109.51	21 000.00
Opération n°12 - Resistub	645 720.76	420 479.24	+60 000.00	480 479.24	120 119.81	120 000.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **OUVRE** les crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif communal 2026, tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budgets primitif 2026.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Thierry GILMAN

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025

Date de la Convocation
11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : AUTORISATION FAITE A M. LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L1612-1 du CGT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », hors chapitres 16, 001 et restes à réaliser.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget d'investissement 2025 et propose l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	RAR 2024	Nouveaux Crédits votés au BP 2025	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2025	Montant total ouvert en 2025	Crédits pouvant être ouvert au titre de l'article L1612-1 CGCT	Proposition
Chap.21	/	140 600.00€	/	140 600.00€	35 150.00€	35 150.00€
Chap.23	/	270 000.00€	/	270 000.00€	67 500.00€	67 500.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **OUVRE** les crédits budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif annexe « Commerces » 2026, tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements jusqu'à l'adoption du budgets primitif 2026.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Thierry GILMAN

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

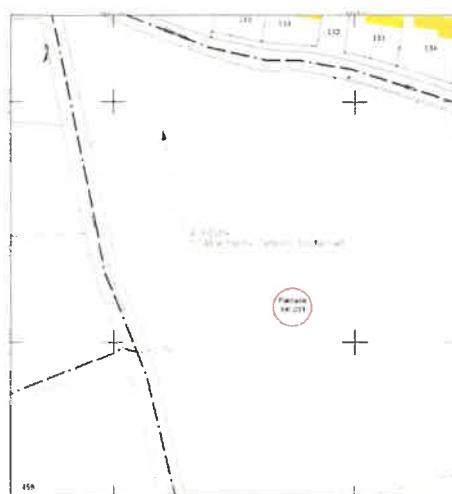
M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS DANS LE CADRE DES TRAVAUX HTA DU LOTISSEMENT ILOT DE LA BASSETIERE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « Ilot de la Bassetière », la ligne HTA aérienne va être enfouie. A cette fin, une convention de servitude doit être établi entre la commune de Saint Julien des Landes et Enedis

M. le Maire présente la convention qui peut se résumer ainsi :

- occuper une partie de la parcelle AK n°1 : bande de 3 m de large, 1 canalisation souterraine sur une longueur de 132 m
- la présente convention est conclue à titre gratuit


Paraphe

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de servitude entre la commune de Saint Julien des Landes et Enedis pour les travaux d'enfouissement de la ligne HTA tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Thierry GILMAN

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-HERMIER POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'AGENT EN CHARGE DE LA COMPTABILITE

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de l'agent en charge de la comptabilité a été signée entre la commune de la Chapelle-Hermier et la commune de Saint Julien des Landes à raison de 2 ½ journée au mois de décembre.

La commune de la Chapelle-Hermier sollicite une ½ journée supplémentaire.

M. le Maire propose d'établir un avenant pour rajouter ce temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'agent en charge de la comptabilité entre la commune de Saint Julien des Landes et la commune de la Chapelle-Hermier,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Thierry GILMAN



Paraphe

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes

Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025

Nombre de conseillers

 En exercice : 16
 Présents : 13
 Votants : 14

 Votes
 Pour : 14
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CONVENTION DE PRESTATION EN CONSEIL EN ORGANISATION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES

M. le Maire propose au conseil municipal de faire appel au service d'organisation du Centre de Gestion afin de travailler sur l'organisation des services municipaux.

Les objectifs sont d'analyser le fonctionnement des services, étudier la répartition des tâches, mesurer la charge de travail et les besoins en compétences. Il sera ensuite proposé d'effectuer des préconisations permettant de mettre en place une structuration et une organisation efficiente au sein de la collectivité.

M. le Maire présente la convention. La prestation s'élève au 6 800€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** la convention de prestation en conseil en organisation entre le Centre de Gestion de la Vendée et la commune de Saint Julien des Landes telle présentée en annexe,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
 Joël BRET



Le secrétaire de séance
 Thierry GILMAN

Séance du 18 Décembre 2025

Date de la Convocation
11/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 14

Votes

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Date d'Affichage
23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : CREATION D'EMPLOI SAISONNIER ET D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNE 2026

M. le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés rencontrées, tant administratives qu'en termes de gestion du personnel, pour assurer le bon fonctionnement des services ou en cas de certains événements.

La loi du 26 janvier 1984 relative au Statut de la Fonction Publique Territoriale permet aux collectivités d'avoir recours à des emplois contractuels : il est ainsi possible de créer un emploi saisonnier pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois. Les agents ainsi recrutés ne peuvent travailler que 6 mois maximum sur 12 au sein de la collectivité. De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

M. le Maire précise à l'Assemblée que ces postes seront pourvus en fonction des besoins rencontrés par les services communaux, ce qui signifie qu'ils peuvent rester non pourvus. L'affectation de ce personnel pourra se faire indistinctement sur les différents services de la commune (administratif, technique, entretien).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- CREER 2 emplois saisonniers et 2 emplois temporaires :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,

- Durée du contrat :

si accroissement saisonnier d'activité : 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs

si l'accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs

- Temps de travail : 35h
- Nature des fonctions : adjoint administratif ou adjoint technique
- Niveau de rémunération : échelle C1

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant ;

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRET



Le secrétaire de séance
Thierry GILMAN

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de Saint Julien des Landes
Séance du 18 Décembre 2025
Date de la Convocation
 11/12/2025
Nombre de conseillers
 En exercice : 16
 Présents : 13
 Votants : 14
Votes
 Pour : 14
 Abstention : 0
 Contre : 0

Date d'Affichage
 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUILMIER Loetitia, MIGNE Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : REMAUD Nadia a donné procuration à PILLET Mireille, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

M. Thierry GILMAN, adjoint a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Les emplois permanents d'une collectivité locale sont occupés par principe par des fonctionnaires : ces emplois correspondent à l'activité normale et habituelle, à la mission de service public dont à la charge de la collectivité territoriale.

L'article L332—13 du CGCT prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent afin de pallier à certaines absences d'un fonctionnaire ou d'un contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- AUTORISE M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- DE PREVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Au registre sont les signatures.
 Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

 Le Maire
 Joël BRET

 Le secrétaire de séance
 Thierry GILMAN